



SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes
Site Internet : pasdesbetes.fr

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 7 mars 2023

Date de convocation
23.02.2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept-mars à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LAGARRIGUE, sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
07.03.2023

Présent(e)s : Mme CABROL Jacqueline, MM. AZAM Bernard, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, GARRIGUES Jean-Pierre, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier, M. RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s : MM. MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre), M. BATTUT Jean-Louis (procuration à M. COLOM Vincent), M. CUCULLIÈRES David (procuration à M. PHILIPPOU Didier), Mme MADAULE Christiane (procuration à M. MATHIEU Francis).

Présents : 12

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

Pour : 16

M. VAUTE a été élu Secrétaire de séance.

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2023-008

Objet : Engagement des travaux de réfection du réseau d'eau potable, Commune de PONT-DE-L'ARN (partie assainissement pris en charge par le SIVAT).

Le SIVAT a prévu pour l'année 2023 un programme de réhabilitation du réseau d'assainissement Rue du Château à PONT-DE-L'ARN. La canalisation d'eau potable située sur ce secteur est une FONTE GRISE en DN 100 qui nécessite d'être renouvelée. L'opération de renouvellement de cette canalisation serait réalisée en coordination avec le SIVAT et les travaux d'assainissement.

Une étude de faisabilité a été réalisée. Le renouvellement de la canalisation est prévu sur environ 1 735 ml Le montant prévisionnel de l'opération et son plan de financement :

Montant des travaux €HT	Divers, Imprévus, CT, SPS, MOE, ...€HT	Montant des travaux opération €HT	Subvention de l'AEAG	Subvention département du TARN	Total	Reste à charge SMAEP
287 000,00 €	28 000,00 €	315 000,00 €	0	0	-	315 000,00 €HT

Monsieur le Président propose :

- D'approuver le projet tel que présenté et de valider l'opération de renouvellement de la canalisation Rue du Château, Commune de PONT-DE-L'ARN et son plan de financement.
- De lancer les études nécessaires à l'élaboration du projet de renouvellement de la canalisation Rue du Château, Commune de PONT-DE-L'ARN.
- De lancer la consultation des entreprises de travaux à l'issue des études.
- D'approuver le principe du recours à l'emprunt si nécessaire.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **Article 1 :** Décide d'approuver le projet tel que présenté et de valider l'opération de renouvellement de la canalisation Rue du Château, Commune de PONT-DE-L'ARN et son plan de financement.
- **Article 2 :** Décide d'approuver la réalisation des études et le lancement de la consultation des entreprises de travaux.
- **Article 3 :** Approuve le principe du recours à l'emprunt si nécessaire.
- **Article 4 :** Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents, des marchés et décomptes et d'une façon générale effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération.
- **Article 5 :** Décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.



Le Président,

Vincent COLOM

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication ».

Le Président certifie que la délibération a été affichée le 07/03/2023.